

Termes De Référence

Évaluation finale du projet « Des forêts pour un avenir résilient - Mopti » pour la période de mai 2019 à mai 2022.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne

Liste des acronymes utilisés dans les termes de référence

- AGCC : Alliance globale contre le changement climatique
- CES : Conservations des eaux et des sols
- CCOCSAD: le Comité communal d'orientation, coordination et de suivi des actions de développement
- CLOCSAD : Comité local d'orientation, coordination et de suivi des actions de développement
- CONFED : Cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED
- CRA: Chambre régionale d'agriculture
- CRR: Centres ruraux de ressources
- DNEF: Direction nationale des eaux et forêts
- DREF: Direction régionale des eaux et forêts
- DRS : Défense et restauration des sols
- NEF UK: Near East Foundation UK
- NIF: Numéro d'identification fiscale
- OCB: Organisation communautaire de base
- ONG: Organisation non-gouvernementale
- PFNL: Produit forestier non ligneux
- RNA: Régénération naturelle assistée
- SIFOR: Système d'information forestière
- TDR : Termes de référence
- UE: l'Union européenne

1. Contexte et objectifs du projet

“Des forêts pour un avenir résilient” est un projet de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté dans un contexte de changement et de variabilité climatique financé par la Commission Européenne - Alliance Globale Contre le Changement Climatique au Mali Phase 2 (AGCC – MALI 2). Il est mis en œuvre par la Near East Foundation (NEF-Mali) pour une durée de trois ans (Mai 2019 – Mai 2022) en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et communautés locales cibles, les services techniques compétents, le SIFOR, le CONFED etc. Son **objectif global** est d'augmenter la couverture forestière dans les six communes ciblées du cercle de Mopti; avec l'**objectif spécifique** d'augmenter la végétation dans les terres villageoises, de réduire la pression sur les ressources forestières et de restaurer les terres dégradées.

Le Projet a démarré dans un **contexte** où les ressources forestières des communautés ciblées sont menacées par la dégradation causée par le comportement humain (la surexploitation, le défrichement) et les stress environnementaux (les pluies insuffisantes et irrégulières, l'érosion hydrique et éolienne). Les changements climatiques et les pressions associées à la croissance de la population dans la région de Mopti (y compris les pressions découlant de l'utilisation des ressources par les humains et le bétail) ont entraîné la diminution des ressources forestières et des sols dégradés. L'infertilité des sols entraîne une faible

production agricole - poussant les agriculteurs à étendre leurs zones de production (en provoquant de la dégradation des autres habitats naturels).

Compte tenu de l'omniprésence et de l'enracinement profond de ces problèmes, le projet poursuit une approche à plusieurs volets qui s'attaquera aux causes profondes de la déforestation dans la région. En plus de planter 625 hectares de plantations dans les six communes et de protéger / restaurer 610 hectares supplémentaires grâce à la conservation des sols et de l'eau ainsi que des brigades de surveillance forestière, le projet vise à accroître la sensibilisation locale aux causes de la déforestation et aux techniques d'atténuation, à coordonner des activités et mesures visant la protection des forêts et la reforestation au niveau local parmi un groupe d'acteurs divers, et renforcer les connaissances et les capacités des acteurs locaux (autorités locales, services techniques, résidents locaux) à travers des formations et la fourniture d'outils et de ressources pour réduire la pression sur ressources forestières locales.

Pour aborder les problèmes du contexte de la zone ciblée, la NEF UK mobilise des communautés dans 6 communes du cercle de Mopti : Bassiro, Fatoma, Konna, Korombana, Kounari et Sio. Les principaux intervenants impliqués dans l'action proposée sont les suivants : **80 autorités locales** (des collectivités et villages) qui sont responsables du développement local et de la gestion des ressources ; **2675 personnes vivant dans des localités rurales** (75% de femmes), qui bénéficient de ressources agricoles, forestières et pastorales et qui ont le potentiel d'améliorer leurs conditions de vie, leur sécurité alimentaire et leur résilience face au changement climatique ; et **20 personnes travaillant dans les services techniques** (représentants locaux de la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF), de la Direction Régionale des Eaux et Forêts (DREF), et des services techniques déconcentrés (niveau local), qui soutiennent la gestion des ressources forestières dans la région et collaborent avec les services nationaux du secteur forestier. Dans le cadre de l'action, nous prévoyons de faire bénéficier **41 200 personnes vulnérables** (bénéficiaires finaux) de formations aux effets de la dégradation des forêts et du changement climatique, de la reforestation, de la gestion durable et de la séquestration du carbone.

Dans les communes sélectionnées, les autorités locales et les parties prenantes de la communauté ont activement participé à l'identification de l'étendue actuelle des ressources forestières sur leurs territoires, des causes de la dégradation et des modalités et sites potentiels pour le reboisement, la restauration et / ou l'amélioration de la gestion forestière. Un portefeuille spécifique d'activités a été élaboré en consultation avec les parties prenantes locales sur la base de discussions de groupe / d'entretiens avec des informateurs-clés, et de l'examen des plans de développement locaux. Voici les cinq résultats et les activités associées qui ont été élaborés et exécutés en collaboration avec les parties prenantes mentionnées ci-dessus :

Résultat	Activités
<p>1.1 Les aires boisées sont augmentées et gérées durablement grâce à la réalisation des actions collectives et individuelles</p>	<p>A. Mettre en œuvre les plantations « pure » (485 ha), les plantations de protection (50 ha), les plantations agro-sylvicoles (90 ha).</p> <p>B. Mettre en œuvre des activités de CES/DRS et RNA (80 ha) et restauration et mise en défens (530 ha).</p> <p>C. Diffuser des équipements économes en énergie auprès de 600 ménages</p> <p>D. Former des brigades de protection forestière dans 5 communes</p>
<p>1.2 Capacités locales renforcées de 420 acteurs locaux (50% femmes) pour augmenter la résilience face aux aléas climatiques grâce à une gestion durable des ressources naturelles.</p>	<p>A. Dispenser des formations techniques à 420 personnes (autorités locales, producteurs agro-sylvo-pastoraux, représentations des OCB des femmes et des jeunes) sur les meilleures pratiques de CES/DRS, RNA, reforestation et agroforesterie</p>
<p>1.3 600 individus (75% femmes) avec de meilleures facultés participer à des stratégies</p>	<p>A. Former les femmes et les jeunes à la valorisation des produits forestiers non</p>

de développement durable et de réduction de la pauvreté.	ligneux (PFNL) (stockage, transformation, commercialisation).
<p>1.4 Les projets et mesures dans 6 communes soutiennent la durabilité des investissements dans les ressources forestières.</p>	<p>A. Soutenir l'intégration d'adaptation climatique et de gestion forestière dans deux plans de Développement Économique, Social et Culturel (PDSEC).</p> <p>B. Soutenir le développement et la mise en œuvre de deux conventions locales et d'un schéma directeur d'aménagement du forestier communal sur l'adaptation au changement climatique</p> <p>C. Coordonner les activités du projet le Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD) et le Comité Communal d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CCOCSAD).</p>
<p>1.5 Mettre en place un dispositif de capitalisation</p>	<p>A. Développement et diffusion d'un document d'apprentissage</p>

Le cadre logique complet sera mis à disposition des évaluateurs retenus en vue d'une analyse exhaustive des performances du projet. Un regard plus particulier sera porté sur les indicateurs suivants:

- **OG 1.3** : Nombre de ruraux bénéficiant d'une couverture forestière accrue et d'une meilleure gestion des ressources grâce aux activités du projet
- **OS 1.1** : Nombre de collectivités territoriales qui bénéficient d'une couverture forestière accrue et d'actions de gestion durable des forêts.
- **OS1.2** : Niveau d'exécution des engagements de la collectivité territoriale/communautés locales pour la mise en œuvre du projet et la pérennisation des investissements
- **OS 1.3** : Taux de réussite des plantations
- **Extr. 1.1.4** : Nombre de membres des brigades de protection/ surveillance de forêts formés et équipés par le projet
- **Extr. 1.3.1** : Nombre de bénéficiaires formés à la valorisation du PFNL (le projet ciblera deux ou trois projets en tenant compte des femmes).

2. Justification de l'Évaluation

Une étude de référence était prévue lors de la phase de démarrage du projet (mai - juin 2019) afin de (1) déterminer la couverture forestière dans les communes ciblées par le projet afin de garantir que les mesures ultérieures des espaces forestiers sont liées à des données de référence précises et (2) confirmer que les cibles fixées pour les indicateurs pertinents sont réalistes et atteignables conformément aux ressources et au calendrier du projet. Cette étude était prévue pour compléter l'inventaire forestier le plus récent couvrant la zone du projet qui a été réalisé par le SIFOR en 2009. Cependant, les données de géoréférencement les plus récentes de l'Institut Géographique National (IGN) collectées en 2016 ont été jugées suffisantes pour établir la situation de référence du projet.

Par ailleurs, un certain nombre d'analyses et de discussions de groupe avec les dirigeants locaux et les services techniques ont permis d'éclairer la révision du cadre logique et la conception générale du projet. La pierre angulaire du projet a été formée avec des informations détaillées et ciblées qui ont été glanées auprès des acteurs pertinents du projet, qui ont servi de base aux hypothèses clés du projet.

Alors que le projet est au terme de sa durée de trois ans, il est à présent utile d'apprécier ces conceptions initiales pour s'assurer que les hypothèses et cibles du projet étaient valables et que le projet a effectivement

atteint les résultats et objectifs énoncés. Conformément à ses engagements contractuels et dans un esprit d'apprentissage et d'amélioration de ses pratiques, la NEF UK initie cette évaluation externe finale ; il s'agit donc de faire une évaluation comparative de l'état des lieux au démarrage et à la fin du projet au regard de la situation de référence et du cadre logique du projet (revue des indicateurs) pour confirmer ou infirmer les performances, établir des constats sur les résultats finaux, porter un regard particulier sur les effets et impacts environnementaux des activités et enfin produire des recommandations et des pistes d'action pour une suite éventuelle du projet. L'évaluation finale s'intéressera également aux résultats des activités de capitalisation du projet et pourra suggérer des enseignements et leçons apprises additionnels qui auraient été identifiés au cours de l'évaluation finale.

Les présents Termes De Référence (TDR) sont élaborés pour définir le cadre d'intervention des Consultants qui seront recrutés pour assurer l'évaluation externe finale du projet.

3. Objectifs de l'Évaluation

L'objectif de cette évaluation finale est de faire la lumière, au regard de la situation initiale et de l'ensemble des indicateurs de résultats et d'activités escomptés (cadre logique), sur le bilan diagnostic des activités du projet et l'efficacité des efforts de réduire la pression sur les ressources forestières et restaurer les terres dégradées dans les communautés ciblées, tout en identifiant les effets et impact environnementaux.

L'évaluation fournira cette analyse à travers le prisme des six critères d'évaluation du CAD de l'OCDE suivants, ainsi que des questions évaluatives qui les accompagnent. Il est à noter que si l'analyse de projet pour chacun des six critères du CAD de l'OCDE est obligatoire, les questions sont des suggestions destinées à guider les propositions de méthodologie des consultants :

- Pertinence : Dans quelle mesure les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, des communes ciblées, et des partenaires/institutions ?
- Cohérence : Le projet est-il compatible avec d'autres initiatives et programmes menés dans la zone cible, y compris les projets des secteurs public et privé et le programme plus large de l'AGCC-2 ?
- Efficacité : Dans quelle mesure le projet a-t-il été un succès par rapport à l'objectif global, à l'objectif spécifique et aux cinq résultats énoncés ? Quel est l'état des performances par rapport aux cibles des indicateurs dans le cadre logique et ont-elles été atteintes à la fin de la durée du projet ? Si non quels en ont été les contraintes ou blocages ? Comment aurait-il été possible de les atténuer ou contourner ?
- Efficience : Dans quelle mesure le projet a-t-il produit, à la fin du projet, des résultats de façon économique et opportune ?
- Impact : Dans quelle mesure le projet a-t-il produit, à la fin du projet, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non ? Quels sont les effets et impact des activités sur l'environnement ?
- Viabilité / Durabilité : Les gains et progrès réalisés sont-ils susceptibles de rester viables à long terme ou sont-ils de nature plus éphémère ? Quel est le degré d'appropriation des acteurs en particulier des collectivités territoriales pour un ancrage institutionnel durable ?

En plus de fournir une analyse pour chacun de ces critères, l'évaluation appréciera la réalité des hypothèses et des risques qui ont prévalu à la conception du projet et identifiera des domaines dans lesquels le projet n'a pas répondu aux attentes, les contraintes qui ont conduit à ces lacunes et les recommandations pour les surmonter lors d'une éventuelle continuation du projet.

Au-delà de son aspect rétrospectif, et sur la base des résultats et acquis identifiés, l'évaluation interrogera les différents acteurs du programme AGCC2 et du projet de la NEF pour identifier des besoins spécifiques existants, des pistes d'action pour y répondre et des opportunités de financement disponibles à court ou moyen terme, pour envisager une suite éventuelle du projet de la NEF.

Enfin, l'évaluation finale portera un regard particulier sur les activités et résultats de capitalisation du projet et pourra compléter, sur la base des travaux d'évaluation finale, la capitalisation des enseignements tirés de la mise en œuvre et des résultats du projet.

4. Résultats attendus

Il est attendu de cette évaluation les résultats suivants :

- Une analyse du contexte, des hypothèses et des risques de mise en œuvre du projet est réalisée.
- Les activités, résultats, données des indicateurs, acquis et enseignements capitalisés du projet sont inventoriés et analysés.
- Une analyse critique de la méthodologie et de la démarche retenue par le projet est réalisée.
- Une réflexion sur les expériences des bénéficiaires et le niveau d'engagement avec le projet est développée.
- Une analyse des difficultés et des problèmes rencontrés ainsi que les solutions apportées ou proposées par l'équipe du projet est réalisée.
- Un examen détaillé des performances du projet par rapport aux six critères d'évaluation du CAD de l'OCDE.
- Des propositions de continuation et/ou de changement à apporter lors d'une éventuelle suite du projet, en vue de répondre à de nouveaux besoins existants et de rendre l'approche plus pertinente, plus efficace et adaptée aux différents contextes (environnemental, institutionnel, socio-économique).
- Une revue des travaux de capitalisation et des suggestions d'ajouts d'enseignements et leçons apprises qui auraient été identifiées au cours de l'évaluation finale.

5. Méthodologie

La NEF est le commanditaire et assure le pilotage du processus d'évaluation. A ce titre la NEF assurera l'implication des partenaires du programme (CONFED, AGCC-2 et DUE) aux étapes clés du processus et notamment pour la revue des rapports intermédiaires et finaux.

La méthodologie de l'évaluation doit être conçue de manière à prendre en compte les différentes parties prenantes et permettre leur participation à l'évaluation. Les principales parties prenantes sont :

- Les comités communaux de suivi et d'orientation qui sont les points focaux pour le pilotage du projet (composé des élus, des représentants des OCB, des autorités locales, des services techniques).
- Les autorités locales (responsables de la gestion des forêts et de l'adaptation au changement climatique).
- Les bénéficiaires directs du projet (participants aux formations PFNL, formations des brigades de surveillance, formations CES / DRS /RNA).
- Les bénéficiaires finaux (indirect) qui sont des résidents des communautés concernées par le projet.
- Les services techniques (SIFOR, DNEF, DREF).
- L'entité de gestion du programme, l'Alliance Globale Contre le Changement Climatique Au Mali (Phase II).
- La Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED (CONFED).
- Le personnel de terrain et de la direction de la NEF au Mali.
- Le personnel de la NEF UK concerné par le projet.

Cette liste n'est pas exhaustive et sera révisée au démarrage de l'évaluation au besoin. Les consultants mèneront :

- Des entretiens (individuels, focus groupes etc.) avec les différentes parties prenantes du projet, en vue de recueillir les différents points de vue et de mener une analyse croisée et objective des opinions recueillies sur les performances du projet.
- Des enquêtes auprès d'un échantillon représentatif des bénéficiaires, activités et zones d'intervention du projet, notamment en vue de déterminer les niveaux d'engagement des bénéficiaires, déterminer les niveaux de satisfaction globale à l'égard des activités du projet et obtenir des commentaires sur les domaines du projet qui pourraient être améliorés.

- Un croisement des données disponibles au niveau du projet concernant les sites géoréférencés et les taux de survie des plantes avec un échantillon de données à collecter par l'évaluateur pour vérifier les données du projet et fournir une analyse externe de la qualité de ces données.

La NEF UK mettra à la disposition des consultants tous les documents nécessaires pour la réalisation de leur mission et en particulier :

- Les documents de référence du programme de l'AGCC-2.
- Le document de projet de la NEF (proposition technique) et le budget afférent.
- Le cadre logique initial et révisé.
- Les données de référence de SIFOR de 2016 et autres documents relatifs au contexte de la zone d'intervention.
- Le plan de travail annuels.
- Les outils de suivi et évaluation et les données collectées et analysées depuis le démarrage du projet.
- Les rapports d'activités annuels du projet.
- Le rapport d'évaluation intermédiaire externe du projet (Mai 2019 – Octobre 2020).
- Rapports d'analyse technique du précédent programme de reforestation de l'AGCC.

Les consultants produiront un rapport provisoire qui sera soumis à la NEF UK pour observation et déposeront par la suite un rapport final.

6. Tâches du Consultant

- Discuter et le cas échéant ajuster les TdR avec la NEF.
- Convenir d'une méthodologie finale et d'un plan de travail (y compris l'élaboration du rapport) qui indique clairement les tâches et responsabilités.
- Concevoir les outils d'évaluation (questionnaires d'enquêtes, guides d'entretiens etc.) et former le cas échéant les personnes chargées de leur mise en œuvre.
- Conduire le processus de l'évaluation et assurer la documentation dudit processus.
- Élaborer un rapport provisoire pour observations et corrections.
- Produire un rapport final qui tient compte des observations et corrections.

7. Profil du / des Consultant(s)

Il est attendu le recrutement d'un consultant national ou la constitution d'une équipe de consultants nationaux complémentaires devant couvrir au minimum les différents champs d'expertise suivants :

- Un Ingénieur Forestier (Expert principal, Chef de mission), avec une expérience avérée en matière d'inventaire, de suivi évaluation et d'aménagement des ressources forestières, ainsi que d'évaluation externe de projets similaires. Il/elle devra en outre être familier avec les approches participatives et les principes de gestion communautaire des ressources naturelles, connaître la législation forestière et disposer d'atouts dans le domaine de la valorisation des produits forestiers.
- Un Ingénieur Forestier (Expert associé) avec des expériences en aménagement forestier et la dimension de valorisation des PFNL dans le cadre de l'amélioration des revenus des communautés, les retombées économiques des actions de renforcement de capacités et de CES/DRS. Il/elle devra justifier d'une expérience avérée dans le domaine des évaluations, des approches en matière de diagnostic participatif, communautaires des enquêtes et du traitement de l'analyse d'informations.
- La capacité de rédiger et de travailler le cas échéant en équipe pluridisciplinaire.
- La connaissance de la zone d'évaluation et des langues locales, la capacité à séjourner sur le terrain et la maîtrise des principes de la gestion décentralisée des ressources naturelles constituent des atouts majeurs.

Veillez noter que les fonctionnaires et autres membres du personnel de l'administration publique du Mali ou d'organisations internationales ou régionales basées dans ce pays, ne seront acceptés aux fonctions d'experts que si cela est dûment justifié. La justification doit figurer dans l'offre. Elle doit comporter une

explication relative à la valeur ajoutée apportée par l'expert concerné ainsi que la preuve de son détachement ou de son congé pour raisons personnelles.

Le rôle du ou des experts principaux dans l'exécution du marché est crucial. Ces termes de référence définissent le(s) profil(s) requis pour le ou les experts principaux. Le soumissionnaire doit fournir une déclaration d'exclusivité et de disponibilité pour le ou les experts principaux proposés.

Les qualifications et l'expérience professionnelle requises pour le ou les consultants sont les suivantes :

1^{er} Expert (Principal): Chef de Mission

Qualifications et compétences

- Formation universitaire au minimum Bac+4 de préférence liée à l'environnement, la foresterie, la gestion des ressources naturelles et/ou l'agro-économie.

Expériences professionnelles générales

- Avoir au moins douze (12) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'environnement, la foresterie, la gestion des ressources naturelles et/ou l'agro-économie dont au moins dix (10) dans des pays en développement.
- Démontrer une connaissance des politiques environnementales, de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) et des mécanismes de lutte contre le Changement Climatique.

Expériences professionnelles spécifiques

- Avoir des expériences avérées dans la conduite des évaluations de projets/programmes de développement, dont au moins deux (2) expériences en tant que chef d'équipe d'une mission d'évaluation et avoir participé à l'exécution d'évaluations d'au moins deux (2) autres projets ou programmes de développement ; l'expérience d'évaluation(s) de projets similaires sera considéré comme un atout.
- Une expérience dans l'un ou l'autre des domaines suivants sera requise : gestion forestière, inventaire forestier, projet de boisements, systèmes d'information géographique.
- Avoir plusieurs expériences liées aux organisations non gouvernementales et au développement local.
- Maîtrise de la gestion du cycle de projet, du cadre logique et des procédures de l'UE.
- Avoir une parfaite maîtrise de la langue française.

2^{ème} Expert (Associé):

Qualifications et compétences

- Formation universitaire au minimum Bac+4 de préférence liée à l'environnement, la foresterie, la gestion des ressources naturelles et/ou l'aménagement forestier.

Expériences professionnelles générales

- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'environnement, la foresterie, la gestion des ressources naturelles et/d'aménagement forestier dont au moins cinq (05) dans des pays en développement.
- Avoir une expertise dans le domaine de la valorisation des PFLN.
- Démontrer une connaissance des politiques environnementales, de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) et des mécanismes de lutte contre le Changement Climatique.

Expériences professionnelles spécifiques

- Avoir des expériences avérées dans la conduite des évaluations de projets/programmes de développement, dont au moins deux (2) expériences en tant qu'associé ou chef d'équipe d'une mission.

- Une expérience dans un projet de boisements d'au moins 200 ha au cours des 10 dernières années.
- Avoir deux (02) expériences liées aux ONG et au développement local.
- Maîtrise de la gestion du cycle de projet, du cadre logique et des procédures de l'UE.
- Avoir une parfaite maîtrise de la langue française.

8. Constitution de l'Offre

L'offre est composée de deux ensembles séparés :

8.1. La proposition technique

Contenu des pièces administratives du Bureau d'études :

- La copie de l'enregistrement au registre de commerce.
- Le certificat de non-faillite.
- Le quitus fiscal daté de moins de 90 jours.
 - Une méthodologie de conduite de la prestation (5 pages maximum) pour la réalisation des prestations demandées et l'atteinte des objectifs et résultats attendus. Il inclura dans cette méthodologie sa compréhension des termes de référence, en connaissance de cause toutes suggestions ou aspects importants insuffisamment pris en compte.
- Une liste nominative des experts principaux et un point expliquant la justification du choix de l'expert.
- Le profil des experts et leur CV ; une copie des diplômes mentionnés dans les CV.
- Une copie des certificats d'employeurs ou références attestant l'expérience professionnelle indiquée dans les CV.
- Seuls les diplômes et les périodes d'expérience attestés par des pièces justificatives seront pris en considération.

8.2. La proposition financière

L'offre financière doit comporter le devis estimatif, paraphé sur toutes les pages signé et daté à la dernière page. Elle doit prendre en compte les honoraires, les per diem, les coûts logistiques de l'évaluation et de production du rapport.

Les autres frais relatifs à la prise en charge du transport, de la location de la salle, des matériels didactiques et fournitures ne font pas partie du devis du prestataire. Les coûts relatifs à l'hébergement et à la restauration dans la zone du projet seront retenus sur les per diem dus aux consultants.

Pour envoyer votre soumission, merci de bien vouloir envoyer les éléments mentionnés ci-dessus par courrier électronique **avant le 15 Avril 2022 à 18h00** (Bamako) à nfmaliapprovisionnement@neareast.org et nef.mali@neareast.org avec en objet « Évaluation finale – Mali ».

9. Durée et Calendrier de l'Évaluation

La mission s'étalera sur une durée de trente et un (31) jours répartis comme suit :

- Cinq (05) jours de pré-cadrage, élaboration de la méthodologie et des outils de collecte, et rapport intermédiaire 1.
- Deux (02) jours de voyages (aller – retour).
- Quinze (15) jours de collecte des données sur le terrain.
- Cinq (05) jours de traitement et d'analyse des données et rédaction du rapport provisoire.
- Un (01) jour pour la restitution des résultats et conclusions de l'évaluation.
- Trois (03) jours pour la production du rapport final.

Le calendrier prévu pour la mission :

- Avant le 02 Mai 2022 : Contractualisation, paiement de la 1^{ère} tranche et démarrage de la phase préparatoire.

- 02 au 13 Mai 2022 : Cadrage, analyse documentaire, référentiel méthodologique et préparation de la phase terrain.
- 13 Mai 2022 : Rapport intermédiaire 1.
- Entre le 16 Mai et le 11 Juin 2022 (dates à confirmer ultérieurement) : Phase terrain.
- Au plus tard le 27 Juin 2022 : Rapport provisoire.
- Semaine du 04 Juillet 2022 (date à confirmer ultérieurement) : Restitution.
- Au plus tard le 18 Juillet 2022 : Remise du rapport final.
- Au plus tard le 25 Juillet 2022 : Validation du rapport final.

10. Produits de l'Évaluation

Le consultant sera responsable de la production des éléments suivants :

Un rapport intermédiaire

Un rapport intermédiaire 1 (analyse documentaire et cadrage méthodologique) sera produit au plus tard 15 jours après la signature du contrat et le démarrage de la mission. Ce rapport comprendra une analyse de la situation et de la documentation existante, une description de l'approche méthodologique, les principaux résultats attendus à la fin de la mission, un plan de travail et un chronogramme détaillé.

Ce rapport sera partagé avec la NEF pour revue et commentaires éventuels. La NEF sollicitera également les réactions des partenaires du programme (CONFED, AGCC-2 et DUE) pour revue et commentaires éventuels.

Un projet de rapport d'évaluation finale (rapport provisoire)

Le projet de rapport d'évaluation finale (rapport provisoire) devra être établi au plus tard 15 jours après la phase terrain en vue de sa présentation lors d'une séance de restitution. Il comprendra une description des réalisations couvrant l'ensemble de la mission. Il décrira les problèmes rencontrés et établira une liste de recommandations. A ce rapport seront annexés notamment les documents suivants : comptes-rendus des séances de travail avec les parties prenantes. Ce rapport sera partagé avec la NEF pour revue et commentaires éventuels. La NEF sollicitera également les réactions des partenaires du programme (CONFED, AGCC-2 et DUE) pour revue et commentaires éventuels. Le rapport et les commentaires éventuels seront discutés lors d'une séance de restitution dont le lieu et les modalités d'organisation seront discutées au démarrage de la mission.

Un rapport final d'évaluation

Dans les 15 jours suivant la séance de restitution, le rapport final d'évaluation finale devra être établi suite à l'intégration des commentaires compilés reçus des différentes parties prenantes (NEF, CONFED, AGCC-2 et DUE). Le rapport final d'évaluation finale présentera les mêmes caractéristiques que le projet de rapport et intégrera également les problèmes rencontrés, les recommandations.

Présentation et approbation des rapports

- *Langue* : Les notes, présentations et rapports doivent être rédigés en français.
- L'expert disposera de 10 jours ouvrables pour intégrer ces commentaires ou y apporter une réaction avant l'envoi du rapport final. Le rapport final sera accompagné d'une note synthétique, de maximum 4 pages, où l'expert fera ressortir les principaux constats et recommandations. De plus l'expert doit fournir un document distinct expliquant de quelle façon et à quel endroit des observations ont été intégrées ou le motif de non-intégration de certaines observations.
- *Nombre d'exemplaires du rapport* : Les notes, présentations et projets de rapports devront être fournis sous forme électronique, en version modifiable. Le rapport final validé devra être fourni en version électronique (dont 1 version modifiable) à la NEF qui se chargera de le partager avec CONFED, AGCC-2 et DUE. De plus, dix (10) copies en papier devront également être remises.

11. Procédures de recrutement du/des Consultant(s)

Suite à un appel à manifestation d'intérêt infructueux, la NEF organise un appel d'offre ouvert à l'ensemble des consultants et bureaux d'études intéressés et auxquels les présents termes de référence sont soumis en vue de l'élaboration d'offres techniques et financières complètes.

Par ailleurs, pour tenir compte des évolutions récentes de la situation politique au Mali et de la sécurité en région de Mopti, la NEF et les partenaires du programme ont décidé de privilégier la mise en œuvre de l'évaluation par une expertise nationale exclusivement.

L'analyse des offres reçues sera effectuée par un comité de sélection établi au sein de la NEF et un système de notation des offres sera appliqué sur la base du profil du/des consultants tel que défini dans la section 7 des présents termes de référence ainsi que du respect des modalités de constitution de l'offre technique et financière telles que définies dans la section 8 des présents termes de référence.

Les dates suivantes seront respectées :

- 21 Mars 2022 : Lancement de l'appel d'offre ouvert.
- 15 Avril 2022 : Date limite de remise des offres techniques et financières par les consultants.
- 22 Avril 2022 : Date limite pour la sélection d'un consultant ou d'une équipe de consultants.
- Avant le 02 Mai 2022 : Contractualisation, paiement de la 1^{ère} tranche et démarrage de la phase préparatoire.

12. Propriété des résultats

Tous les documents produits pour cette évaluation resteront la propriété de NEF UK et ne pourront en aucun cas être publiés sans son consentement.

13. Visibilité

Les évaluateurs sélectionnés devront s'assurer que leurs actions sont conformes aux exigences de visibilité de la Commission européenne. Les exigences peuvent être trouvées dans le [Manuel de communication et de visibilité](#) des actions extérieures financées par l'UE.

Pour envoyer votre soumission, merci de bien vouloir envoyer la proposition technique et la proposition financière par courrier électronique **avant le 15 Avril 2022 à 18h00 (Bamako) à nfmaliapprovisionnement@neareast.org et nef.mali@neareast.org avec en objet « Évaluation finale – Mali ».**

Le présent document a été élaboré avec l'aide financière de l'Union européenne. Son contenu relève de la responsabilité exclusive de la NEF UK et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.